



St-Cergue, le 2 septembre 2013

PREAVIS MUNICIPAL No 13/2013

Concernant une demande de crédit de CHF 135'000.-- destinée à la rénovation du chalet d'alpage de La Saint-Cergue

Délégué municipal : M. Martin Jaussi

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

BUT:

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la toiture du chalet d'alpage de La Saint-Cergue.

HISTORIQUE ET EXPOSE DES MOTIFS :

Ce chalet d'alpage est propriété de la Commune de Saint-Cergue. La surface d'exploitation de l'alpage s'élève à 21,3 ha de pâturage et cette infrastructure est actuellement louée à Messieurs François Briggen et Nicolas Berlie

Lors de petits travaux d'entretien courant du chalet, nous avons constaté que des fuites importantes dans la toiture endommagent les aménagements intérieurs et la charpente. Dès lors, une réfection d'une partie de la toiture est indispensable afin d'éviter la poursuite des dommages mentionnés ci-dessus et une aggravation de l'état de la poutraison risquant de provoquer à terme, un effondrement de la toiture. Il s'agit des pentes de toit coté est et ouest, les pentes nord et sud ayant déjà fait l'objet d'une réfection il y a environ 30 ans. Profitant de ces travaux impératifs, nous allons également effectuer une rénovation partielle de l'habitation incluant également la création d'une dalle de sol en béton (actuellement en terre) et de deux chambres.

Aussi, afin de préserver notre patrimoine communal et nos chalets d'alpage dans un état correct, nous sommes obligés de procéder à ces travaux, ceci dans les meilleurs délais.

Il est important de préciser que cet investissement faisait partie intégrante du plan d'assainissement des alpages communaux, approuvé par le Service du Développement Territorial et l'Office Fédéral de l'Agriculture.

Divers devis ont été demandés en conséquence, dont les montants sont mentionnés ci-après :

Charpente :	CHF	27'800.--
Ferblanterie-couverture :	CHF	48'725.--
Rénovation intérieure, maçonnerie	CHF	35'000.--
Rénovation intérieure, menuiserie	CHF	13'300.--
Sous-total :	CHF	124'825.--
Travaux d'électricité (mise en conformité)	CHF	3'000.--
Divers et imprévus	CHF	7'175.--
TOTAL :	CHF	135'000.--
		=====

Les travaux de démontage des menuiseries actuelles seront effectués par notre personnel.

Une demande de subvention globale a été formulée auprès du Service des Améliorations Foncières en décembre 2007 pour la rénovation de tous les alpages. Cette rénovation en fait partie et la demande de subvention pour cette opération est en cours. Nous ne connaissons toutefois pas encore le montant qui sera octroyé, raison pour laquelle nous ne faisons pas figurer la subvention finale dans ce préavis.

Les travaux de toiture doivent être entrepris impérativement avant l'hiver et sont du reste planifiés, comme la rénovation intérieure, dans le plan des dépenses d'investissements de la législature 2011-2016, sur les années 2013-2014.

FINANCEMENT :

Le financement de cette réalisation sera assuré par la trésorerie courante et l'investissement sera amorti sur une période de 20 ans.

CONCLUSIONS :

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

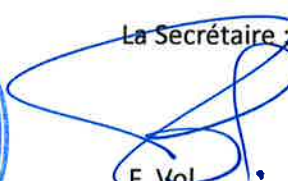
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre

D E C I D E

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du chalet d'alpage de La Saint-Cergue
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 135'000.-- faisant partie du plan des dépenses d'investissements de la législature 2011-2016
- **de financer** la totalité de ce montant par la trésorerie courante
- **D'amortir** l'investissement net sur une durée de 20 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 septembre 2013

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  T. Magnenat		La Secrétaire :  F. Vol
---	---	---